

**DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES D'ADMISSION ET ELEMENTS PRIS EN COMPTE
POUR L'EXAMEN DES VOEUX POUR L'ADMISSION
EN 1^{ère} ANNEE DE 2^{ème} CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Vu le code d'éducation ;

Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu le décret du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master ;

Vu l'arrêté d'accréditation du 29 juin 2022 ;

Mentions en phase d'accréditation : les admissions en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle seront données aux candidats sous réserve d'accréditation par le MESRI ;*

Considérant qu'il appartient aux instances compétentes de l'établissement de déterminer, conformément aux dispositions susvisées, les modalités d'admission des candidats dans les formations de 1^{ère} année de 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur.

➔ **La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 novembre 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Préambule :

L'admission en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle relève d'une procédure et d'un calendrier définie au plan national conformément aux dispositions du code de l'éducation.

Elle concerne les candidats titulaires (ou en préparation) d'un diplôme de licence ou équivalent.

Ne relèvent pas du champ d'application de cette procédure :

- *Les candidats non européens dont le pays de résidence est couvert par le dispositif Etudes En France (EEF) ;*
- *Les étudiants autorisés à redoubler dans le même parcours de formation ;*
- *Les candidats à l'admission par le biais d'une VES/VAP ou VAE ;*
- *Les étudiants disposant d'un accès réservé en M1 ;*

➤ après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Modalités d'admission

Pour l'examen des vœux d'admission, sont pris en compte pour chacun des parcours les éléments définis ci-dessous. La comptabilisation du nombre des vœux exprimés par les candidats sur la plateforme se fait au niveau de la mention.

Article 1.1 : Master avec admission sur dossier :

- Le vœu de chaque candidat est étudié par la commission d'examen au regard de la cohérence entre, d'une part, son projet de formation ou de recherche, ses acquis, ses compétences, sa motivation et, d'autre part, les attendus de la formation.
- Les critères généraux d'évaluation qui pourront être utilisés par la commission d'examen des vœux sont :
 - Les résultats académiques (critères purement quantitatifs),

- Les compétences académiques, acquis méthodologiques et savoir-faire (critères d'ordre qualitatif) : compétences maîtrisées, méthodes acquises... ,
 - Les savoir-être : autonomie, implication du candidat, savoir-être dont il a pu témoigner dans le cadre scolaire, péri-scolaire ou universitaire,
 - La motivation, connaissance de la formation et cohérence du projet professionnel ou de recherche : adéquation entre son profil et les attendus de la formation,
 - Les engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : l'engagement citoyen, aux activités sportives ou artistiques, aux centres d'intérêt du candidat ou encore aux certifications non scolaires.
- Selon les choix retenus par les commissions d'examen des vœux, celles-ci pourront évaluer tout ou partie de ces critères, en se fondant sur les éléments suivants :
- Les pièces relevant du dossier commun dont le CV,
 - lettre de motivation,
 - Les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies,
 - Toute pièce utile décidée par la commission,
 - Toute information complémentaire demandée par la commission.

Ces éléments sont précisés par formation dans le portail d'admission en Master.

Relèvent de cette procédure, les parcours suivants :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - M1 ARTS PLASTIQUES - M1 ARTISTE INTERVENANT : PRATIQUES ARTISTIQUES ET ACTIONS SOCIALES - M1 EXPERIMENTATIONS ET RECHERCHES DANS LES ARTS DE LA SCENE - M1 APPROCHES HISTORIQUES ET SOCIO-CULTURELLES DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL - M1 INTERACTION, INNOVATION, SERVICE - M1 RECHERCHE EN ETUDES LITTERAIRES - M1 BANDE DESSINEE : EDITION, THEORIE ET CRITIQUE (UFR Langues) - M1 ARCHEOLOGIES - M1 ARCHEOMETRIE - M1 GENRES, CULTURES, SOCIETES - M1 TRANSITIONS, INNOVATIONS ET ENVIRONNEMENT DU XVI ème AU XXIème SIECLE - M1 GEOPOLITIQUES ET RELATIONS INTERNATIONALES DU XVIème SIECLE AU XXIème SIECLE - M1 POUVOIRS ET ESPACES POLITIQUES DU XVIème SIECLE AU XXIème SIECLE - M1 SOCIETE ET CULTURES URBAINES DU XVIème SIECLE AU XXIème SIECLE - M1 ETUDES SUR LA GUERRE Ouverture 2022-2023 - M1 HISTOIRE DE L'ART - M1 ETUDES MEDIEVALES - M1 HISTOIRE ANCIENNE - M1 LETTRES CLASSIQUES - M1 EPISTEMOLOGIE ET HISTOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES - M1 MEDIATION ET COMMUNICATION DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES - M1 ETUDES INTERDISCIPLINAIRES DES DYNAMIQUES AFRICAINES - M1 ALIMENTATION DURABLE ET RESILIENCE TERRITORIALE - M1 CONCEPTION DE PROJETS NUMERIQUE ET NARRATION TRANSMEDIA - M1 DISPOSITIFS NUMERIQUES EDUCATIFS - M1 SEMIOLOGIE ET COMMUNICATION : TRANSITIONS DES MONDES - M1 COMMUNICATION DES ORGANISATIONS - M1 COMMUNICATION ET GENERATIONS : ETUDE DES PUBLICS - M1 URBANISME : PAYSAGE, EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROJETS DE TERRITOIRE - M1 URBANISME ET AMENAGEMENT (double diplôme Bordeaux-Florence) - M1 URBANISME : STRATEGIE, PROJETS, MAITRISE D'OUVRAGE | <ul style="list-style-type: none"> - M1 RECHERCHES PHILOSOPHIQUES SUR LA NATURE, L'HOMME ET LA SOCIETE - M1 RELIGIONS ET SOCIETES - M1 RELIGIONS ET SOCIETES (FAD) - M1 LANGUES, LETTRES, ARTS - M1 DIFLES, INGENIERIES DE FORMATION, CONTEXTES PLURIELS - M1 DIDACTIQUE DU FLE ET DES FRANCOPHONIES (double diplôme Bordeaux-Naples) - M1 ECONOMIE DU VIN, OENOTOURISME - M1 MONTAGE DE PROJETS TRANSFRONTALIERS / INTERNATIONAUX - M1 MANAGEMENT DE PROJETS EVENEMENTIELS - M1 ETUDES ANGLOPHONES - M1 ETUDES ANGLOPHONES ET GERMANOPHONES Ouverture 2023-2024 - M1 ETUDES BASQUES - M1 ETUDES CHINOISES - M1 ETUDES GERMANIQUES - M1 ETUDES GERMANIQUES (double diplôme Bordeaux-Potsdam) - M1 ETUDES SLAVES : MONDE EST-EUROPEEN - M1 ETUDES IBERIQUES ET LATINO-AMERICAINES - M1 DIDACTIQUE DE L'ESPAGNOL - M1 ETUDES JAPONAISES - M1 LES ANDALUS : DOMAINES ARABOPHONES ET IBERIQUES - M1 SCIENCES DU LANGAGE - M1 PLURILINGUISME ET LINGUISTIQUE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL (double diplôme Bordeaux - Constance) - M1 PLC CAPES HISTOIRE GEOGRAPHIE - M1 PLC CAPES LETTRES - M1 PLC CAPES ANGLAIS - M1 PLC CAPES ARTS PLASTIQUES - M1 PLC CAPES MUSIQUE - M1 PLC CAPES BASQUE |
|---|--|

Article 1.2 : Master avec phases d'admissibilité et d'admission :

La sélection s'opère en deux temps : l'admissibilité sur dossier (Cf. articles 1.1) , qui est une étape de pré-sélection pour convocation à un entretien individuel pour exposer leur projet professionnel ou de recherche et leur motivation. L'admission définitive intervient après cette seconde phase de sélection.

Relèvent de cette procédure, les parcours suivants :

- M1 ILLUSTRATION
- M1 DOCUMENTAIRE : MÉMOIRE, ARCHIVE, CREATION
- M1 EDITION
- M1 DESIGN SITUE : MILIEUX ET MATERIAUX
- M1 INGENIERIE DE PROJETS CULTURELS ET INTERCULTURELS
- M1 PHILOSOPHY IN BIOLOGY AND MEDICINE
- M1 PATRIMOINE ET MUSEES
- M1 COMMERCE INTERNATIONAL ET PAYS EMERGENTS
- M1 COMMUNICATION PUBLIQUE ET POLITIQUE
- M1 INTERNATIONAL MASTER OF AFRICAN STUDIES
- M1 EUROPEAN INTERDISCIPLINARY MASTER AFRICAN STUDIES
- M1 GESTION TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
- M1 TERRITOIRES, IMAGES, ENVIRONNEMENTS
- M1 AGEST - TRANSITION DES ORGANISMES LOCAUX DE TOURISME

ARTICLE 2 :

La Commission d'examen des vœux est composée a minima du responsable et d'un enseignant-chercheur ou enseignant de la formation. D'autres membres peuvent participer à la commission selon les spécificités des parcours (intervenants extérieurs par exemple) ou selon le nombre des candidatures à examiner. La composition des commissions des vœux est fixée par arrêté du Président.

L'admission est prononcée par le(a) président(e) de l'université sur proposition de la commission d'examen des vœux.

ARTICLE 3 :

La directrice générale des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré par la Commission de la formation et de la vie universitaire, le 28 novembre 2022.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	8

Le Président du conseil académique
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel Larré